

Tonnerre, le 14 mai 2010

NOTE DE PRÉSENTATION

Comité Syndical du S.I.R.T.A.V.A.

Jeudi 3 juin 2010 à 9 h 30

À la Salle Polyvalente d'ANCY-LE-FRANC

L'ordre du jour amènera à étudier les différents points suivants :

1) Désignation du délégué secrétaire de séance :

Il s'agit de désigner le secrétaire de séance qui sera chargé de relire et valider le compte rendu.

2) Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 16 mars 2010 :

Il s'agit d'approuver le compte rendu du Comité Syndical du 16 mars 2010 joint à la présente convocation.

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

1) Rapport d'activité :

Selon l'article L.5211-39 du CGCT modifié par Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 - art. 40, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Le rapport d'activité du S.I.R.T.A.V.A. pour l'année 2009 est joint à la présente convocation.

2) Convention de mise à disposition d'un téléphone portable du S.I.R.T.A.V.A. pour le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois :

Les agents du S.I.R.T.A.V.A. sont amenés à se déplacer fréquemment sur le terrain. Comme présenté au précédent Comité Syndical, un contrat pour bénéficier d'une flotte de téléphones portables a été souscrit avec un opérateur téléphonique, afin que chaque agent soit facilement joignable. Afin de réduire les coûts tant pour le S.I.R.T.A.V.A. que pour le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois (S.M.P.T.), il a été convenu d'inclure dans le contrat passé avec le prestataire le téléphone du Secrétaire Général du S.M.P.T. Une refacturation sera adressée annuellement par le SIRTAVA au Pays du Tonnerrois.

Une convention précisant les modalités de la mise à disposition d'un téléphone portable du S.I.R.T.A.V.A. pour le S.M.P.T. a été préparée. Le Comité Syndical doit délibérer pour autoriser le Président à signer cette convention.

3) Convention de mise à disposition du chargé de l'infogérance du Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois au S.I.R.T.A.V.A. :

Le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois (S.M.P.T.) a recruté une personne en charge de l'infogérance. Cette personne est chargée d'assurer la gestion du matériel informatique (entretien et réparation du matériel, mise en place et gestion d'un réseau, assistance en cas de défaillance...). Elle apporte également ses conseils lors d'acquisition de nouveaux équipements. Il est proposé que le S.I.R.T.A.V.A. puisse bénéficier d'une mise à disposition de cet agent chargé de l'infogérance. Une convention a été préparée en ce sens ; le Comité Syndical doit délibérer pour autoriser le Président à signer cette convention.

4) Convention de mise à disposition du photocopieur et de la machine à affranchir du S.I.E.T. :

Une concertation est en cours entre les Présidents du Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois (S.M.P.T.), du syndicat d'électrification du Tonnerrois (S.I.E.T) et du S.I.R.T.A.V.A. pour réorganiser les équipements d'impression et de photocopie des 3 instances. Si la discussion avec les fournisseurs est terminée, elle sera proposée aux délégués et il conviendra d'amender la convention en cours qui permet la mise à disposition par le S.I.E.T. du photocopieur et de la machine à affranchir.

5) Création d'un Contrat à Duré Déterminé (CDD) de trois mois, renouvelable une fois, pour le Pôle Rivières :

La création d'un emploi temporaire de 3 mois renouvelable une fois est demandé pour le Pôle Rivières, dans le but d'augmenter la couverture de terrain des techniciens et d'avancer sur les relevés du programme de travaux 2009-2013, afin de couvrir plusieurs campagnes de relevés simultanément. L'objectif est d'améliorer la présence sur le terrain de l'équipe technique avec des interlocuteurs de proximité, avec à terme une répartition par secteur des techniciens.

B) PÔLE RIVIÈRES :

6) Présentation de M. Jean-Louis BUISSON, technicien de rivières, en remplacement de M. Vincent AMARIDON :

M. Vincent AMARIDON a été embauché sur le poste de Contrôleur de travaux en rivières au 26 octobre dernier. Après avoir pris en charge le suivi technique de la tranche de travaux 2009 sur l'Armançon en Côte-d'Or, il n'a pas souhaité aller au terme de son contrat pour des raisons d'ordre personnel. Un recrutement a été lancé pour anticiper son remplacement en mars dernier pour une prise de poste au début du mois d'avril avec un tuilage d'un mois avec M. Vincent AMARIDON. Suite aux sessions d'entretiens, les 18 et 25 mars, M. Jean-Louis BUISSON a été accueilli au sein du S.I.R.T.A.V.A. sur le poste.

7) État d'avancement des travaux 2009 :

La tranche de travaux 2009 se poursuit. Les travaux de gestion de la végétation sont actuellement terminés sur le cours principal de l'Armançon, et portent maintenant sur des ruisseaux affluents et d'autres petits rus annexes, ainsi que des points de perturbation ponctuels tels que des embâcles. La fin de ces travaux est estimée à la fin du mois de juin. Les travaux de restauration tels que la pose de clôture, abreuvoirs, génie végétal se poursuivent sur le cours principal de l'Armançon.

Les implantations ont été jusqu'à présent validées avec l'entreprise jusque sur la commune de Quincerot. Les réunions d'implantation avec les riverains ont été faites jusqu'à Buffon. La fin de ces travaux est estimée pour le mois d'août.

Les travaux de plantation qui n'auront pas été implantés à la fin du mois de mai seront reportés à l'automne. Les reprises et changement de plants à effectuer sur les plantations existantes pourront être fait à cette occasion. M. Jean-Louis BUISSON est en charge du suivi technique des travaux, M. Julien FORESTIER du suivi administratif et financier.

8) Avancement des relevés de la tranche 2010 :

La tranche 2010 concerne l'Armançon dans l'Yonne depuis Aisy-sur-Armançon jusqu'à Tronchoy.

Mme Véronique Louis a effectué les relevés en concertation avec les élus et les riverains de toutes les communes entre Aisy-sur-Armançon et Argentenay. À l'issue des relevés, un arbitrage financier sera mené le cas échéant par les membres du bureau et donnera lieu à des réunions de rendus par secteurs, où le contenu final de la tranche de travaux sera présenté aux communes et riverains concernés.

Les relevés de la tranche 2011 concernant l'Armançon dans l'Yonne depuis Tronchoy jusqu'à Migennes seront commencés dès cette année et confiés au technicien recruté pour commencer dans le cadre du C.D.D. vu au point A) 5.

9) Dossiers ponctuels en cours :

Plusieurs dossiers sont actuellement en cours de traitement en lien avec les partenaires techniques et financiers du S.I.R.T.A.V.A., les services Police de l'eau des départements de l'Yonne et de la Côte d'Or.

Ces dossiers concernent en majorité des travaux en lit mineur, sur des problématiques d'atterrissement, d'érosion et restauration de berges, de diversification du lit mineur, mais aussi de gestion des ouvrages et de continuité écologique. Une réunion d'information est prévue pour évoquer ces problématiques à l'issue du Comité Syndical, et amener une politique d'intervention claire du S.I.R.T.A.V.A. en la matière, en toute transparence vis-à-vis des attentes des communes adhérentes, et de la réglementation en vigueur.

Les services du S.I.R.T.A.V.A. travaillent actuellement à la définition du programme d'actions en lit mineur, en lien avec les services et partenaires concernés, et du montage des procédures administratives requises.

C) PÔLE ANIMATIONS :

10) Point d'information sur les actions du SAGE, du Contrat Global Armançon Aval et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations :

✓ **SAGE :**

La finalisation de l'élaboration du SAGE suit son cours. La réunion permettant l'approbation du SAGE par la CLE (Commission Locale de l'Eau) a été fixée au 25 mai prochain. Une procédure de consultation sera mise en œuvre par les services de la Préfecture de l'Yonne dans le courant de cet été.

✓ **Contrat Global Armançon Aval :**

- La rencontre des porteurs de projets se poursuit (34 collectivités rencontrées à ce jour). Il restera encore environ 25 collectivités à rencontrer en priorité.

- Diagnostic territoire: réalisation en cours des fiches par masse d'eau reprenant l'état actuel, les objectifs à atteindre et les différentes pressions qui s'exercent. Les fiches sont complétées au fur et à mesure des rencontres avec les collectivités. Mise en place d'une base de données par collectivité reprenant les grandes thématiques qui seront certainement abordées dans le contrat.

✓ **PAPI:**

- Diagnostic de vulnérabilité des habitations aux inondations :

Après 11 réunions publiques, environ 75 riverains ont sollicité le S.I.R.T.A.V.A. pour bénéficier d'un diagnostic. La démarche sera interrompue cet été et reprendra en septembre prochain pour 3 mois.

- Effacement du barrage de l'ancienne usine hydroélectrique de Semur-en-Auxois :

Une réunion a eu lieu avec la commune de Semur-en-Auxois et l'Agence de l'Eau le 2 avril dernier. La commune a donné son accord pour que le projet soit lancé et pour participer au financement.

- Dispositif d'alerte en Côte d'Or :

La réunion organisée le 2 mai dernier à la Préfecture de Côte-d'Or, a permis de confirmer la nécessité pour le S.I.R.T.A.V.A. de lancer une étude complémentaire pour fixer les seuils d'alerte et les statuts de référence. D'une façon plus générale, il y a lieu pour le S.I.R.T.A.V.A. de se positionner quant à l'opportunité d'assumer la gestion et la veille du système d'alerte.

D) QUESTIONS DIVERSES :